

Jan. 2026

Design 4 Recycling

Guidelines généraux

Ensemble trions bien, recyclons mieux

Fostplus 

Introduction

- But : atteindre notre objectif de proposer une **solution recyclable pour 100% des emballages ménagers** mis sur le marché Belge.
- Prise en compte des installations actuelles de collecte et de tri en Belgique et des possibilités actuelles de filières de recyclage durable. Ce document sera adapté dans le futur lorsque de nouvelles opportunités de collecte, tri ou recyclage se présenteront.
- Fost Plus organise des ateliers Design for Recycling (D4R) pour donner des conseils sur la recyclabilité des matériaux d'emballage et les alternatives disponibles sur le marché pour rendre un type ou un groupe d'emballage recyclable. En outre, un diagnostic d'emballage peut être organisé sur place en collaboration avec Valipac.
- Les questions concernant le D4R peuvent être envoyées via [ce formulaire](#) où vous recevrez une réponse sur mesure de l'un de nos experts D4R.
- Avec l'éco-modulation des [tarifs Point Vert](#), les matériaux d'emballage faciles à collecter, à trier et à recycler paient un tarif Point Vert inférieur à celui des matériaux d'emballage difficiles à trier et à recycler. Pour les emballages qui ne peuvent pas être recyclés ou qui perturbent le processus de tri et/ou de recyclage, des tarifs dissuasifs s'appliquent.

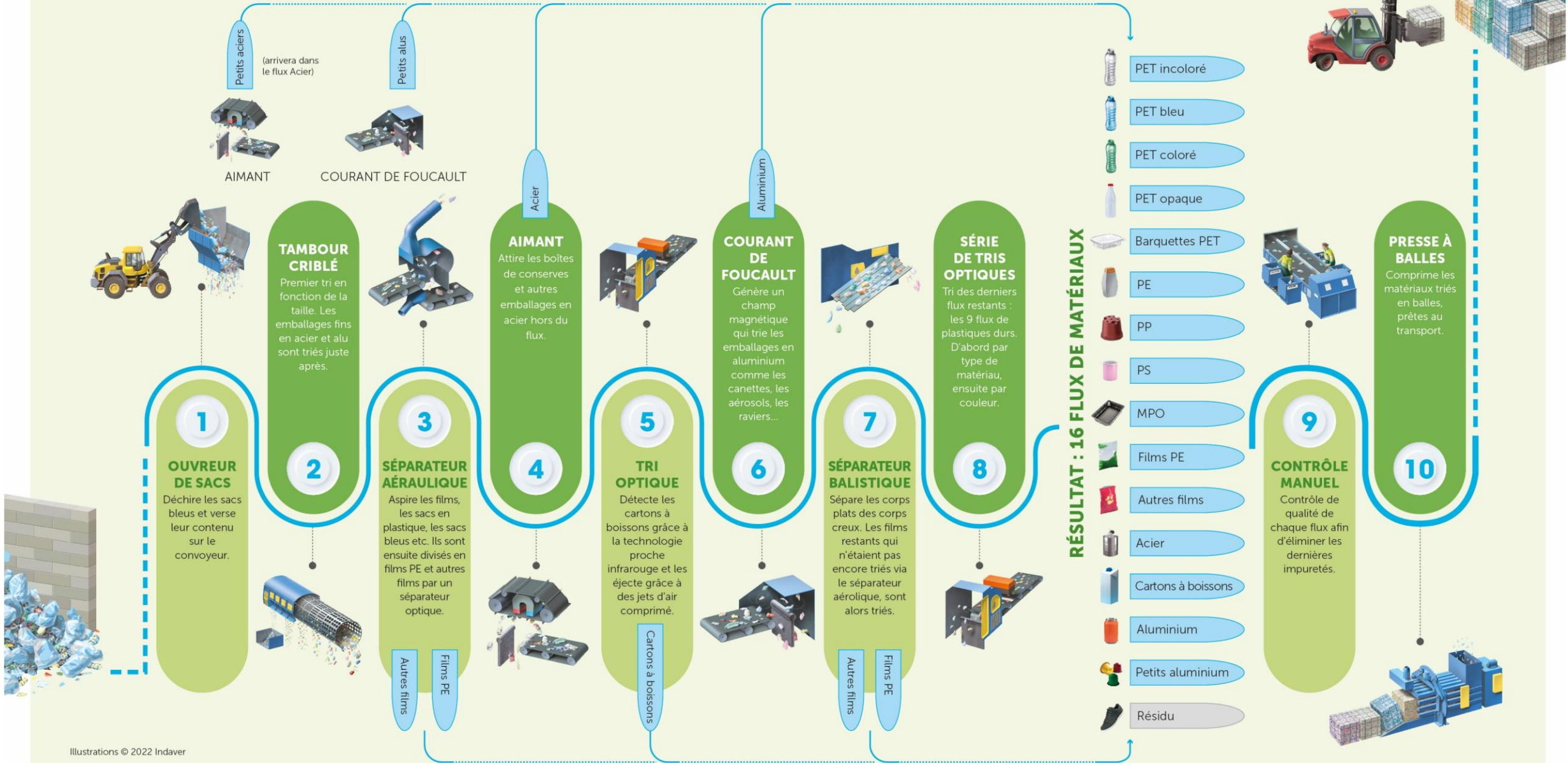
Actuels flux de collecte, tri et recyclage en Belgique

Flux de recyclage en Belgique

[Lien vers les instructions de tri consommateur](#)



PROCESSUS DE TRI PMC



D4R: Règles générales

Utiliser des emballages mono-matière

Eviter les emballages composés de plusieurs couches de matières différentes indissociables



Rendre l'emballage recyclable



Privilégier les emballages mono-matière (ex : seulement plastique ou seulement carton)



Améliorer la qualité de la matière recyclée



Privilégier les emballages monomatériau (e.g. MDOPE/LDPE, mono PP or mono APET)

Eviter les emballages en plastique colorés avec du noir de carbone

Les pigments avec noir de carbone peuvent être présents dans les emballages en plastique noir ou foncé. Ils empêchent le tri correct des emballages par les détecteurs de polymères à infrarouge proche (NIR) dans les centres de tri belges. Par conséquent, la plupart de ces emballages finissent dans les balles de résidus destinées à l'incinération.

Quelles sont les alternatives recyclables?

- Choisir des emballages non colorés (couleur naturelle de l'emballage)
- Eviter les emballages en plastique noirs ou foncés contenant du noir de carbone, préférez les couleurs NIR-déTECTABLES
- Si cela n'est pas possible, privilégiez les couleurs qui couvrent le moins possible la surface de l'emballage.
- Si le noir de carbone n'est présent que sur une couche interne d'un emballage plastique, cela n'empêche généralement pas la détection NIR. En cas de doute, contactez nos experts via [ce formulaire](#).
- Retrouvez une FAQ dédiée aux emballages en plastique noir contenant du noir de carbone sur [cette page](#).



Papier/carton

- Actuellement, au moins 85% de fibres cellulosiques et revêtement sur un côté maximum (pour une bonne récupération des fibres, l'eau doit avoir accès aux fibres) **ou** évalué recyclable via le [protocole 4evergreen](#).
- L'emballage doit être propre pour être jeté avec les papiers/cartons ([règles de tri](#))



Papier/carton en combinaison avec du plastique

Languette d'arrachage avec perforations



Séparation film laminé plastique du carton (ex.1)



Si possible, prévoir une option pour séparer les différentes couches.

Séparation film laminé plastique du carton (ex.2)



Communication sur l'emballage



Notez qu'en pratique, de nombreux consommateurs ne séparent pas les différents éléments

Cartons à boisson

- Pour les cartons à boisson, privilégier des briques de forme les plus simples possibles avec un minimum de composants additionnels (bouchons et corps en plastique les moins imposants possibles par exemple).



Plastiques biodégradables ou compostables

- Eviter l'emploi de plastiques biodégradables ou compostables dans les emballages. Actuellement pas de solution de tri permettant leur recyclage. Également pas admis dans les fractions organiques collectées auprès des ménages.
- Retrouvez une FAQ dédiée sur la page suivante: <https://www.fostplus.be/fr/membres/des-emballages-durables#FAQ>

Étiquettes & manchons

- Utiliser des manchons ou étiquettes couvrant au maximum 70% de la surface de l'emballage (contenants > 50cl) ou 50% (contenants < 50cl).
- Si un manchon intégral nécessaire, ajouter des perforations se découpant facilement, et ajouter des messages de communication visibles et clairs pour encourager la séparation du manchon de la bouteille ou du flacon.

Notez qu'en pratique, de nombreux consommateurs ne retirent pas le manchon.

- Utiliser des étiquettes qui se détachent facilement de l'emballage, et qui ne se fragmentent pas en petits morceaux lors du processus de lavage.



Barrières, colles et adhésifs, encres et pigments

- Utiliser la juste quantité de barrière nécessaire pour la protection du produit.
- Eviter l'emploi de substances barrières avec dérivés chlorés (PVC, PVdC) et les couches d'aluminium en sandwich entre les autres couches d'un emballage.
- Préférer des matières barrières de type SiO_x, AlO_x ou EVOH à moins de 5% du poids de l'emballage.
- Fost Plus supporte Recyclclass depuis le 1/1/23.
- Pour des conseils sur les colles, les barrières, les encres, la combinaison d'étiquettes/de manchons/de banderoles ou d'autres combinaisons avec des matériaux d'emballage, nous nous référons principalement aux directives D4R de Recyclclass : <https://recyclclass.eu/>.
- Vous pouvez envoyer vos questions via [ce formulaire](#) pour recevoir des réponses sur mesure à vos questions spécifiques.

Emballages en verre

Couleur & opacité

- L'opacité est un problème pour le recyclage
- Les bouteilles en verre noir coloré dans la masse sont des emballages perturbateurs et paient donc le tarif Point Vert le plus élevé, voir FAQ emballages perturbateurs :

<https://www.fostplus.be/fr/membres/services#FAQ>.



Conseil D4R

- Réduire autant que possible l'opacité du verre
- Seuil d'opacité acceptable pas (encore) défini
- En cas de doute, contacter [FERVER](#)



Le verre transparent trouble, transparent coloré ou transparent incolore est recyclé

Emballages en verre

Étiquettes & manchons

- Eviter les étiquettes métallisées
- Utiliser une colle **hydrosoluble**
- Eviter les manchons qui couvrent toute la surface, surtout s'ils couvrent le fond de la bouteille
- Eviter les manchons en PVC



Systèmes de fermeture

Eviter les fermetures d'un matériau différent accroché à la bouteille comme les bouchons en céramique, ou les systèmes de fermeture qui ne sont pas retirés par le consommateur



Emballages en verre

Fermeture inviolable

- Eviter l'aluminium collé sur le verre qui est difficile à retirer lors du recyclage et peut causer des inclusions métalliques dans le verre recyclé
- Préférer du papier, de l'aluminium non collé ou du plastique qui peut être retiré pendant l'étape de broyage ou de nettoyage



Lien avec les tarifs Points Verts

- Les tarifs Point Vert sont calculés de manière à ce que chaque matériau d'emballage recyclé couvre le coût de sa chaîne de recyclage. Ceci implique que les matériaux d'emballage qui sont facilement collectés, triés et recyclés paieront un tarif Point Vert moins élevé que des matériaux d'emballage difficilement triables et recyclables.
- Par ailleurs, pour les emballages qui ne peuvent pas être recyclés ou qui perturbent le processus de tri et/ou de recyclage, des tarifs dissuasifs sont appliqués.
- Plus d'info: <https://www.fostplus.be/fr/membres/les-tarifs-point-vert>

Design for Recycling après 2030

A partir de 2030, la recyclabilité des emballages dans l'UE sera définie dans les actes délégués du Règlement sur les Emballages et Déchets d'Emballages (PPWR).

Certaines des recommandations ci-dessus pourraient donc changer.

Bien que les actes délégués ne soient pas encore publiés, Fost Plus essaiera de partager les dernières informations concernant le PPWR sur [cette page](#).

Inscrivez-vous à notre newsletter pour recevoir les invitations à nos webinars et événements !



Fost Plus

Avenue des Olympiades 2
1140 Bruxelles

T +32 2 775 03 50
fostplus@fostplus.be



Suivez-nous